

FICHE PRATIQUE

TEST CHRONO

NOUVEAU FORMAT

Afin de développer la pratique du Contre La Montre en France, la FFC a créé un nouveau format de confrontation sous forme de Test Chrono. Ce nouveau format vise à attirer un grand nombre de pratiquants sur la discipline du Contre La Montre.

Le Bureau Exécutif du 9 juillet 2020, puis le Conseil Fédéral du 18 juillet 2020 ont validé la création de ce nouveau format de compétition sur route appelé Test Chrono.

Vous trouverez le règlement de cette épreuve dans le Titre 2, Chapitre 9, Article 8 de la réglementation FFC.

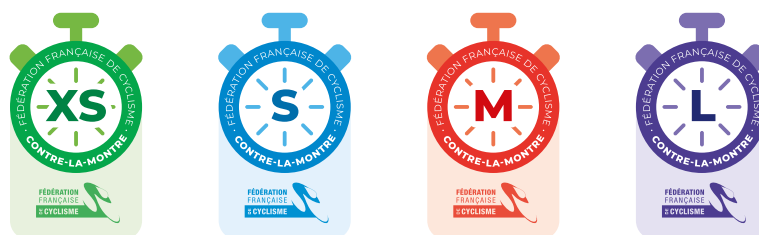
OUVERTS AU PLUS GRAND NOMBRE

Ces formats d'épreuve se veulent ouverts au plus grand nombre, c'est un format de Contre La Montre Individuel ou par équipe. Il est nécessaire de les différencier des compétitions Contre La Montre, ce nouveau format ne pouvant être support d'un championnat. L'organisation de ce type d'épreuve se veut simplifiée, et donc accessible aux néo-organisateurs.

4 LOGOS

Afin de rendre lisible ces nouvelles organisations 4 formats (définissant les distances et les âges de participation) ont été défini, et pour améliorer la communication 4 logos leur ont été associé :

- **Format XS** : de 3 à 8 km, épreuves ouvertes aux personnes âgés de 13 ans et plus dans l'année
- **Format S** : de 8 à 15 km, épreuves ouvertes aux personnes âgés de 15 ans et plus dans l'année
- **Format M** : de 15 à 20 km, épreuves ouvertes aux personnes âgés de 17 ans et plus dans l'année
- **Format L** : plus de 20 km : épreuves ouvertes aux personnes âgés de 17 ans et plus dans l'année



À RETENIR

Retenons que ce format de compétition est ouvert au plus grand nombre, à partir de 13 ans pour les formats XS, pour des licenciés (jusqu'aux professionnels), aux non-licenciés en possession d'un certificat médical, aux sportifs handisports, l'objectif étant de proposer des organisations de proximité et donc de toucher le plus grand nombre. La réglementation notamment sur l'usage des vélos a été simplifiée.

Comme pour toutes les manifestations sportives sur la voie publique, ils doivent répondre aux exigences administratives notamment en termes de déclaration.

Un système informatique de gestion d'inscription, de chronométrage simplifié, et un guide d'organisation seront prochainement disponibles auprès de la Fédération.